

Résidence Franz Edelmaier pour la littérature et les droits de l'Homme

Une initiative de la Société Suisse pour la Convention Européenne des Droits de l'Homme (SSCEDH)

Dans le cadre inspirant de Merano, un programme de résidence met deux appartements à la disposition des écrivains : situés au calme, ils offrent les conditions idéales pour travailler en toute sérénité.

Le programme de résidence

Située dans la province autonome de Bolzano, dans le nord-est de l'Italie, la ville méditerranéenne de Merano constitue un grand centre thermal et culturel. Les deux appartements occupent un immeuble en plein cœur de la ville, entouré d'un petit jardin.

À quelques minutes à pied du centre-ville, à proximité des thermes, des jardins, du château et du Passirio (torrent), la résidence offre un espace propice à la concentration pour une durée de deux à douze semaines.

Pour votre résidence d'auteur, vous avez le choix entre deux appartements. Loin des obligations quotidiennes, vous pourrez vous concentrer pleinement sur votre projet d'écriture.

Les candidatures sont ouvertes à tous les écrivains, qu'ils aient déjà une longue liste de publications à leur actif ou qu'ils entament seulement leur carrière d'auteur ou de traducteur.

Les résidences sont avant tout attribuées aux projets sérieux dont le contenu présente un rapport avec les droits de l'Homme.

Le 12 octobre 2016, dans le cadre du festival « Sprachspiele 2016 », une célébration a été donnée en présence de Ludwig A. Minelli, Dr. Paul Rösch, maire de Merano, Ferruccio delle Cave, vice-président de l'union des artistes du Tyrol du Sud, et Erwin Seppi, pour marquer la fin des travaux de rénovation d'un troisième appartement et le premier anniversaire de la résidence.

Droits de l'Homme

Le terme de droits de l'Homme est vaste. Nous l'entendons en premier lieu tel qu'il est décrit dans les déclarations et traités internationaux majeurs, à savoir :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948
- Traités des droits de l'Homme dans le cadre des Nations Unies, par exemple :
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I de l'ONU)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte II de l'ONU)
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- Convention du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Convention relative aux droits de l'enfant

- Convention du 18 décembre 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Convention pour la protection des droits des personnes handicapées
- etc.
- Accords régionaux pour les droits de l'Homme, par exemple :
- Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH)
- Autres conventions régionales des droits de l'Homme
- Charte sociale européenne
- etc.

L'idée essentielle associée aux droits de l'Homme est qu'ils s'appliquent à tous. Chaque être humain est en droit de les revendiquer pour soi, qu'il soit « bon » et adapté, ou « mauvais » et inadapté. On devrait pouvoir la résumer par cette devise : « Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse. »

Littérature et droits de l'Homme

Notre souhait est que les droits de l'Homme fondamentaux n'apparaissent pas uniquement dans les textes spécialisés, mais aussi, et surtout, dans les textes littéraires – le concept de « littérature » étant pour nous très vaste et englobant tous les genres. Nous sommes convaincus qu'écrire sur des questions touchant aux droits de l'Homme peut contribuer à sensibiliser les lecteurs et les lectrices.

Les droits de l'Homme ne sont pas un acquis éternel, ils doivent être sans cesse regagnés et consolidés.

Le fondateur

Franz Edelmaier (1931 – 2012), père au monastère cistercien de Stams, au Tyrol (sous le nom de Pater Benedikt), a officié pendant plus de 50 ans à Merano. À la fin de sa vie, il a légué ses biens à la Société Suisse pour la Convention Européenne des Droits de l'Homme (SSCEDH). Ayant lui-même vécu et œuvré dans ces appartements, il souhaitait qu'ils conservent une utilisation en lien avec un travail en faveur des droits de l'Homme.

Ouverture internationale

Le programme de résidence est ouvert aux écrivains de toutes nationalités. Le nom donné aux deux appartements témoigne de cette volonté d'ouverture sur le monde : THOREAU, en référence à Henry David Thoreau (né en 1817 et mort en 1862 dans le Massachusetts ; *La Désobéissance civile*) et KALÉKO, en référence à Mascha Kaléko (née en 1907 à Chrzanów et morte en 1975 à Zurich).

Le contact et les échanges avec les milieux littéraires locaux sont établis et peuvent être utilisés au besoin.

Les appartements

Les appartements THOREAU et KALÉKO ont été entièrement refaits à neuf en 2013/2014. Situés aux derniers étages du Palazzo Splendor, ils offrent une vue magnifique sur le quartier d'Untermais jusqu'aux montagnes qui se dressent au sud-ouest de la vallée de l'Adige.

L'équipement comprend cuisine, douche/WC, Internet (Wifi) et terrasse. Les appartements THOREAU (6^e étage) et KALÉKO (5^e étage) comptent deux pièces pour une surface totale d'environ 40 m² (pièces d'eau non comprises). Vous trouverez sur place un bureau réglable en hauteur, un fauteuil, un lit, ainsi que tout l'équipement de cuisine nécessaire pour être autonome durant la totalité du séjour.

Mention du programme de résidence

Si une œuvre sur laquelle vous avez travaillé pendant votre résidence devait mener à une publication, nous vous prions d'y mentionner le programme de résidence sous l'intitulé suivant : « 2015, Résidence d'auteur Franz Edelmaier pour la littérature et les droits de l'Homme, Merano »

Deux exemplaires de l'œuvre devront être envoyés à la coordinatrice du programme ; ces ouvrages permettront d'alimenter la bibliothèque des deux appartements.

FAQ – Foire aux questions

Dois-je souscrire une assurance pour pouvoir être résident ?

Oui, il vous faut une assurance responsabilité civile privée. En tant que résident, vous êtes responsable des dommages que vous causez. L'assurance responsabilité civile vous préserve de toute réclamation injustifiée et couvre les frais occasionnés.

J'aimerais postuler pour 12 semaines, mais en fractionnant mon séjour. Est-ce possible ?

Toute demande de résidence ne peut être effectuée que pour une période continue. Si vous voulez venir plusieurs fois, vous devrez faire plusieurs demandes.

Qui examine ma candidature ?

Un jury de personnes compétentes issues du milieu littéraire et du domaine des droits de l'Homme décide du choix des résidents.

Combien de temps à l'avance dois-je envoyer ma candidature ?

Généralement, nous n'examinons les candidatures que six mois à l'avance. Si, par exemple, vous souhaitez solliciter un séjour pour le mois de décembre, nous ne le traiterons que six mois avant, c'est-à-dire en juillet.

Les places partent-elles vite ?

Cela dépend. Mais il peut arriver que des résident(e)s aient un empêchement, ce qui libère une place au dernier moment.

Au lieu d'un extrait de texte, puis-je envoyer un ouvrage déjà publié ?

Non. Nous n'acceptons que des extraits du projet d'écriture sur lequel vous travaillerez pendant votre séjour.

J'aimerais postuler, mais je n'ai pas de projet concret. Puis-je venir simplement pour écrire ?

Non. Nous voulons nous assurer du sérieux avec lequel vous mènerez votre projet. Ce projet doit être en rapport avec les droits de l'Homme.

J'envisage de venir avec ma famille, puis-je postuler pour les deux appartements ?

Non. L'intérêt d'une résidence d'auteur est de se couper du quotidien pour travailler dans une atmosphère sereine et concentrée.

Si je joins des CD, ouvrages et documents de presse à ma demande, ceux-ci me seront-ils retournés ?

Non. Nous vous prions de ne pas envoyer de livres ou autre documentation ; aucun document ne sera renvoyé.

À quoi ressemble une bonne candidature ?

Veillez vous référer aux informations indiquées sur notre site, ni plus, ni moins ; pas d'agrafes, pas de chemises onéreuses.

Puis-je fumer sur le balcon ?

Nos appartements sont entièrement non-fumeurs. Vous pouvez uniquement fumer sur le balcon. Les éventuels fumeurs sont priés de bien réfléchir avant de postuler, afin d'être sûrs que cette restriction ne leur posera pas problème et ne gênera pas leur processus créatif.

Ma voiture fait plus de 4,50 m de haut, puis-je quand même l'emmener ?

Vous pouvez bien évidemment venir en voiture, mais sachez que nous ne pourrons pas vous fournir de place de garage si votre véhicule dépasse 4,50 m. Vous devrez chercher une place de parking à proximité et respecter les conditions et frais de stationnement locaux.

En tant que résident, à quelles obligations suis-je tenu ?

Si votre candidature est retenue, vous recevrez un contrat de prêt à usage réglementant l'utilisation de l'appartement de résidence. Outre les points figurant dans ce contrat – concernant essentiellement le règlement de copropriété –, vous n'avez aucune obligation supplémentaire.

Cependant, si l'un des textes sur lesquels vous avez travaillé pendant votre séjour mène à une publication, nous apprécierions que vous fassiez mention du programme de résidence sous l'intitulé suivant :

« 2015, Résidence d'auteur Franz Edelmaier pour la littérature et les droits de l'Homme, Merano ».

Par ailleurs, nous vous saurions gré de bien vouloir nous envoyer deux exemplaires de l'ouvrage publié (à envoyer à la coordinatrice du programme) ; ces ouvrages permettront d'alimenter la bibliothèque des deux appartements.

Puis-je emmener mon chien ?

Malheureusement non. Les chiens ne sont pas admis au sein de la copropriété (droit privé fédéral). Nous ne pouvons pas faire d'exception pour les chiens d'aveugles.

Candidatures

Les personnes intéressées doivent envoyer à la coordinatrice le « formulaire de demande » dûment rempli, accompagné d'un extrait du texte sur lequel elles souhaitent travailler. Seules seront traitées les candidatures complètes et adressées par voie postale.

Un jury compétent décidera si la candidature est acceptée ou rejetée.

Une fois la candidature acceptée, les dates de séjour seront fixées. Au besoin, une personne se trouve sur place pour tout renseignement.

Le programme de résidence se limite à la mise à disposition de l'appartement ; les frais de transport, de nourriture et d'assurance sont à la charge du résident/de la résidente.

S'agissant du motif d'un éventuel refus, aucune correspondance ne sera échangée outre l'avis défavorable.

La candidature peut s'effectuer en allemand, anglais et français.

Coordinatrice

Literatur- und Menschenrechte

Michèle Minelli

Iselisberg 14

CH-8524 Uesslingen

info@mminelli.ch